

Sommaire du Projet d'Établissement

1. Historique

- a. *Court historique du Conservatoire à Rayonnement Communal*
- b. *Le passé de Montargis*

2. Contexte actuel

- a. *La ville actuelle*
- b. *La place du Conservatoire à Rayonnement Communal*

3. Missions

- a. *Textes réglementaires*
 - i. *Le Schéma National d'Orientation Pédagogique*
 - ii. *La Charte de l'enseignement artistique*
 - iii. *Le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques*

4. Orientations et perspectives.

- a. *Les ambitions territoriales*
- b. *Les orientations et perspectives du Conservatoire Patricia Petibon*
- c. *Le dire de l'Etat sur le devenir de l'établissement par M. le Sous-Préfet de Montargis, Régis Castro*

5. Textes fonctionnels

- a. *Règlement Intérieur des Usagers*
- b. *Règlement des Etudes*
- c. *Politique tarifaire*

Annexes

- Annexe 1 - Règlement Intérieur des Usagers*
Annexe 2 - Règlement des Etudes

1. Historique

a. Court historique du Conservatoire à Rayonnement Communal

Comme beaucoup d'écoles de musique municipales, la volonté conjointe d'un musicien amateur et des élus a été l'élément déclencheur de sa création. Après un sondage dans les établissements scolaires et un retour positif, l'école de musique a été créée en 1973.

Les cours ont tout d'abord été promulgués par des musiciens locaux amateurs de bon niveau. La professionnalisation du corps enseignant et de la structure s'est faite progressivement avec des recrutements pour la plupart locaux, certains élèves devenant par la suite enseignants au conservatoire, d'autres étant les enfants de la première génération d'enseignants.

Le classement ministériel obtenu en 1979 et la titularisation d'une partie des enseignants en 1991, l'organisation est devenue celle d'un établissement public tout en conservant un état d'esprit familial dû à l'histoire commune professionnelle, personnelle, amicale et parfois familiale des professeurs. Cet état de fait étant une des particularités de cet établissement.

L'Ecole de Musique Municipale est devenue Conservatoire à Rayonnement Communal par décret le 12/10/2006.

- **1973 : Création de l'école de musique**
- **1979 : Agrément ministériel « Ecole municipale de musique »**
- **2001 : Renouvellement de l'agrément suite à inspection**
- **2006 : Décret de classement renommant le conservatoire en Conservatoire à Rayonnement Communal**
- **2008 : Ecriture du premier Projet d'Etablissement**
- **2015 : Demande de renouvellement du classement et écriture du 2^{ème} Projet d'Etablissement.**

b- Le passé de Montargis

Vers 1060, Montargis entre dans le domaine de Courtenay par le mariage d'Hildegarde Ferole avec Othon, seigneur de Courtenay. Le premier château fut construit en bois, probablement au 10^{ème} siècle. Vers 1150, Pierre de France, seigneur de Courtenay, agrandit le château et son fils après sa mort en 1183 continua les travaux. Il demeura une résidence de Renée de France et des rois dont Charles V, Charles VII, François 1er et Henri IV.

A la suite du siège de 1427 par les Anglais, le roi Charles VII accorda aux habitants de Montargis qui s'étaient vaillamment défendus, de nombreux et importants privilèges (surtout fiscaux) ; ceux-ci assureront la prospérité et le développement de la ville et de ses industries. Il donna le nom de Montargis le Franc et le droit d'avoir comme Armoiries un M couronné, d'or sur champs d'azur, semé de fleurs de lys (charte de 1430).

Le 15 juillet 1525, un gigantesque incendie détruisit totalement la ville, construite en bois, en ne laissant que : Le château, la chaussée, 3 maisons et Saint Dominique.

En 1642, la construction du canal de Briare et du Loing entraîna le début de l'industrialisation de la région gâtinaise. (Papeterie de Langlée, puis de Buges).

Les « rues » sur l'eau, actionnent des moulins et permettent à de nombreuses tanneries de prospérer. Montargis, ville de transit et de trafic fluvial (plus de 6000 bateaux par an) devint un centre industriel. Après l'abolition des privilèges due à la révolution de 1789, Montargis sombra dans la misère ; les bâtiments n'étaient plus entretenus, il fallut en abattre. Jean Baptiste AUBEPIN, maire, fut le rénovateur de la ville. En 1863, avec la création du chemin de fer, Montargis connut un nouvel essor et devint un immense chantier. Toute une ville nouvelle s'installa entre la chaussée et Châlette.

2. Contexte actuel

a. La ville actuelle

Montargis, un peu moins de 15 000 habitants, 440 hectares, sous-Préfecture du Loiret et ville centre d'une communauté d'agglomération composée de 15 communes et de 63 000 habitants, se situe à 110 km de Paris. Elle offre tous les services indispensables à une vie de qualité, tant dans les domaines du commerce, des services, des transports, de la culture, des loisirs, du sport, que ceux de la santé (hôpital, clinique ou de la formation.)

Montargis ajoute pour les amateurs d'évasion, un choix important de curiosités. La ville charmera avec ses rues sur l'eau. Avec le Loing et des canaux, « La Venise du Gâtinais » ne compte pas moins de 132 ponts et passerelles.

Côtés rues, vous prolongerez votre flânerie et découvrirez de ravissantes maisons à tourelles ou à colombages et de magnifiques hôtels Renaissance aux portails ouvragés. Ensuite, du haut de sa colline, les vestiges de son château royal, témoins d'une splendeur évanouie où séjourna Renée de France, semble veiller sur les toits de la ville d'où jaillit le clocher-tour à flèche d'ardoise de l'église Sainte Madeleine, un des monuments de Montargis qui furent édifiés par de grands noms de l'architecture française : Du Cerceau, Viollet-le-Duc.

Construit au cœur d'un parc planté d'essences rares, le Musée Girodet présente dans la galerie à éclairage zénithal inspiré de la grande galerie du Louvre, un ensemble important d'œuvres, peintures, dessins, sculptures dont celles d'Anne-Louis Girodet-Trioson et Henri de Triqueti. Enfin, vous pourrez y découvrir une vaste forêt de plus de 4400 hectares qui constituent aux portes de la ville un admirable domaine accessible à tous, royaume du silence et de la quiétude. Montargis s'est vu attribuer en 2005 le label « Les Plus Beaux Détours de France ». Elle possède également le label QUATRE FLEURS et la Fleur d'Or des Villes et Villages de France, le plus haut niveau de récompense. Les Rubans du patrimoine en 2007 ont été décernés par la Fondation du patrimoine pour rénovation de la salle des Fêtes.

➤ **Montargis, une ville aux multiples accès**

- **Réseaux routiers et autoroutiers :**

- Nationales : 7 et 60
- Autoroutes : A77 et A19 –
A6 Paris-Lyon située à 30 kms de Montargis (110 Kms)
A10 Bordeaux-Clermont-Ferrand située à 70 kms

- **Réseau ferroviaire :**

- **Ligne Paris-Nevers-Clermont-Ferrand**
Plusieurs liaisons par jour en TER ou Train Grandes Lignes

- **Réseau aéroportuaire :**

- Orly sud : 60 min
- Roissy sud : 120 min (ou 2h ?)
- St Denis de l'Hôtel : 40 min
- Vimory : 5 min

- **Réseau fluvial :**

Carrefour historique des trois canaux : Briare, d'Orléans et du Loing.

La concentration importante des voies navigables en fait un des hauts lieux du tourisme fluvial national et international en France. Des dizaines d'embarcations font étape au port de plaisance sur le canal de Briare.

b. La place du Conservatoire à Rayonnement Communal

Essentielle au niveau communal, à la fois dans sa mission d'enseignement spécialisé mais également au niveau de l'animation culturelle de la vie locale, le Conservatoire est le seul

établissement classé de l'Est du département et fait partie des 5 Conservatoires labélisés du Loiret (1 CRD : Orléans et 4 CRC : Olivet/Saint-Jean de la Ruelle/Fleury Les Aubrais/Montargis).

Promulguant l'enseignement de la danse et de la musique, composé d'une équipe de 32 enseignants et 5 agents administratifs, d'environ 450 élèves et d'un budget d'environ 1 200 000 euros, le CRC de Montargis est le fruit d'une histoire familiale et locale.

3. Missions

Textes règlementaires

i. Le Schéma National d'Orientation Pédagogique (2023)

Fruit d'une intense et large concertation, ce nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique apporte son lot de perspectives nouvelles. La première et peut-être la plus riche réside dans le fait de n'avoir qu'un seul document pour l'enseignement de la Musique, de la Danse et du Théâtre. Cela apporte de fait une volonté de rapprochement des différentes disciplines et incite les acteurs culturels à plus de transversalité dans les pratiques et dans la pédagogie avec les corollaires subséquents dans les domaines du vivre ensemble et, par extension de la citoyenneté.

Ce futur schéma aura un caractère en partie réglementaire dû à la mise en application de la loi LCAP et à la contractualisation avec l'État lié au classement. Ce dernier n'est pas une obligation, mais un choix de la collectivité qui s'engage à s'inscrire dans les politiques portées par l'État au regard des grands enjeux de notre société actuelle : l'égalité femme homme, la lutte contre les discriminations, les droits culturels, le développement durable, la prévention des risques psychosociaux, des violences et harcèlement sexistes et sexuels... Ces deux types d'obligations, la mise en application de la loi LCAP et la contractualisation avec l'État rencontreront des obligations de résultats, de moyens et de recommandations.

Sans être un document ultime et parfait n'appelant plus de réflexions ni de d'améliorations, il laisse la place à la diversité des établissements. Il pose des axes qui sont censés permettre l'adaptation des établissements aux nouvelles situations sociétales.

ii - La charte de l'enseignement (2021)

La charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre définit pour les établissements d'enseignement en question trois objectifs distincts :

- La diversification des disciplines
- L'articulation de ces lieux d'enseignements à la vie artistique locale
- Le partenariat avec l'Education Nationale

La Charte précise également l'articulation des compétences et des responsabilités respectives de l'Etat, de collectivités territoriales, et des équipes de direction.

Bien que ce document n'ait jamais été actualisé, il fait encore foi et la pertinence des valeurs qu'il contient reste d'actualité.

iii - Le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (2014-2015)

Le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA) est un texte réglementaire obligatoire. Selon la loi du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales le schéma concerne obligatoirement la danse, la musique et le théâtre avec des dispositions adaptées à chaque discipline.

Le SDDEA du Loiret, dans sa dernière mise à jour de 2014-2015, propose des éléments d'analyse relatifs les différents aspects de la vie d'un Etablissement d'Enseignement Artistique, globalisés sur le territoire du Département du Loiret. Du fonctionnement interne des établissements aux politiques tarifaires et situations financières, de l'élargissement des publics à la répartition des propositions des enseignements, ainsi que l'évolution du rôle du Département le SDDEA offre des éléments pour une compréhension plus fine du territoire du dans lequel il est placé et permet ainsi aux élus et responsables du secteur culturel d'adapter leurs propositions aux populations qui le constituent.

4. Orientations et perspectives

a. *Les ambitions territoriales*

Élément vital de notre société, la culture est partout. À chaque instant, elle rythme nos vies sous différentes formes. Promouvoir la pratique de la musique, de la danse et du théâtre auprès de tous et toutes, jeunes et moins jeunes, est une mission essentielle portée par notre conservatoire à rayonnement communal. Les professeurs et l'équipe administrative s'acquittent de cette mission avec sérieux et passion. La connaissance, le partage, le savoir et la créativité sont au cœur des enseignements du conservatoire.

De la contrebasse à la flûte, le chant choral, la musique de chambre, les percussions, le jazz et les musiques actuelles, la MAO, l'orchestre symphonique et les différents ensembles de pratique collective, l'établissement permet d'accéder à une pratique de grande diversité.

Les danses ne sont pas en reste, puisque des cours de danse classique, modern jazz ou contemporaine sont proposés. Chaque année, ce sont près de 500 apprentis musiciens ou danseurs qui bénéficient de plus de 300 heures d'enseignement hebdomadaire.

La saison musicale du conservatoire est aussi un moment privilégié où, élèves et professeurs, travaillent pour proposer un programme de concerts symphoniques, lyriques, musique de chambre, danse et théâtre. Parce que la musique fait dialoguer les cultures, les époques et les tendances, nos élèves doivent pouvoir toucher à tout et faire partager leurs passions.

Depuis sa création, le Conservatoire a accueilli des milliers d'élèves. Il leur a offert une éducation musicale, chorégraphique et dramatique de qualité, les aidant ainsi à développer leur potentiel. Le Conservatoire est très fier de dire que certains des musiciens et musiciennes parmi les plus talentueux dans le paysage artistique, en sont issus : Patricia Petibon, notre marraine, que son grand talent emmène sur les plateaux d'opéras du monde entier et Jean-Christophe Cholet, pianiste virtuose et compositeur qui, après avoir enseigné sous la bannière du Conservatoire, porte lui aussi l'excellence française un peu partout dans le monde. Le Conservatoire s'enorgueillit d'avoir participé à l'éclosion de ces deux immenses talents mais 50 années de labeur ont aussi ajouté d'autres fleurs au bouquet. Et ne passons surtout pas sous silence, la cohorte des amateurs, discrète et innombrable qui fait vivre le milieu, qui assiste au concert et au spectacle, envoie ses enfants au Conservatoire. Celle qui pratique au quotidien, qui ne peut se passer de musique, de danse et de théâtre et qui, grâce au conservatoire, vit une passion, un loisir qui les aide à vivre mieux que sans. Se confronter au Beau, s'en approprier une parcelle, côtoyer l'indicible ne peut pas nuire.

Un Conservatoire, ce sont donc des hommes, des femmes et beaucoup d'enfants qui en constituent l'histoire, le vécu. Le Conservatoire est aussi un lieu, un bâtiment. Celui qui nous abrite aujourd'hui était un hôtel des postes et télécommunications. Erigé en 1893, il a accueilli une activité de communication, de transmission, de vecteur d'informations et d'émotions de toutes natures. En effet, des lettres se sont retrouvées ici, ont trouvées leur direction puis leur destinataire. L'imagination peut s'en donner à cœur joie sur la nature des lettres qui ont transitées dans ce bâtiment. Lettres officielles, lettres familiales, lettres d'amour, des faire-part de naissance, de décès, des factures, des bonnes nouvelles, des cartes postales, des plis, des journaux et bien sûr l'inévitable lettre à Elise.

Du papier, du matériel, du palpable. Il y avait aussi, l'immatériel, l'impalpable, le quasi magique : les télécommunications. Une transmission invisible, rapide, nécessitant du matériel et une technique, un savoir...

Puis après quelques tribulations, le bâtiment a retrouvé sa vocation initiale, transmettre, communiquer, vecteur d'émotions. Le papier à lettre est devenu du papier à musique, les faire-part sont devenus des invitations aux concerts et spectacles, toujours quelques factures hélas, et bien sûr Elise reçoit toujours très régulièrement sa lettre.

Les sons de la musique, le mouvement de la danse, la convention du théâtre sont l'impalpable, l'immatériel, le magique actuel. Ce bâtiment abrite la fabrication de cet immatériel, de cet impalpable comme il le faisait naguère pour les ondes des télécommunications.

L'avenir du Conservatoire Patricia Petibon est prometteur. Avec une équipe d'enseignants et d'administrateurs passionnés et dévoués, nous sommes en mesure de poursuivre notre mission de transmettre la musique, la danse et le théâtre aux prochaines générations de musiciens. Nous allons continuer à offrir des programmes d'enseignement de qualité, des concerts et des spectacles de qualité et une expérience artistique, une expérience de vie structurante inoubliable pour tous ceux qui entrent dans nos murs.

➤ **Actualisation numérique vers un Conservatoire 2.0**

Le Conservatoire s'équipe progressivement et intègre les nouvelles technologies dans divers aspects de son fonctionnement tant dans le domaine administratif déjà utilisateur depuis longtemps que dans le domaine pédagogique, domaine jusqu'à lors peu exploré et dans lequel les propositions affluent maintenant en nombre.

- **En pédagogie :**
 - Création d'un cursus mixte application et cours (Présentiel-Distanciel) destiné aux ados
 - Création d'un cours de Musique Assistée par Ordinateur (M.A.O.)

- **En communication :**
 - Présence plus significative sur les réseaux sociaux
 - Amélioration de la communication sur les évènements
 - Plan de Communication à établir et à réaliser
 - Création d'un Environnement Numérique de Travail (E. N. T)

- **Dans l'administration :**
 - Dématérialisation de la réinscription des élèves
 - Refonte du processus d'inscription des primo-accédants
 - Paiements dématérialisés

➤ **Actualisation et réflexions**

- Refonte de la forme des propositions pédagogiques dans le respect des exigences réglementaires (par ex : nombre de cours hebdo)
- Développement de la pédagogie de projets
- Réflexion sur l'évaluation par compétence
- Réflexion sur la notion de restitution dans son ensemble (diffusion, pratiques amateurs, orientation professionnelle, métier artistique ou technico-artistique)
- Dimension intercommunale de l'établissement et plus largement réflexion sur les lieux d'enseignements

➤ **Public empêché**

- Elargissement du dispositif pédagogique « Parcours empêché » vers la danse en fauteuil
- Amélioration de l'offre par la formation d'un nombre important de professeur

➤ **Le monde amateur**

- Mise en valeur de la formation du Conservatoire pour une pratique artistique amateur adulte
- Les rencontres des amateurs, les concerts-expo en partenariat avec le tissu associatif local

- Les scènes ouvertes / jam-session / plateau libre
- Le recensement de l'existant et le conseil ponctuel
- Mettre à disposition des ressources pour le développement de la pratique artistique amateur adulte

➤ **Préparation et adaptation pour évènements structurels futurs**

- Création d'une saison culturelle municipale
- Création d'un réseau de conservatoires
- Anticipation d'un éventuel changement de collectivité de tutelle
- Anticipation d'un éventuel changement de bâtiment.

➤ **Divers**

- CRC dans la Ville (panneaux indicateurs)

c. Le dire de l'Etat sur le devenir de l'établissement par M. le Sous-Préfet de Montargis, Régis Castro

Le Conservatoire de Montargis fait partie des institutions culturelles importantes pour la ville et l'agglomération Montargoise. Avec le Musée Girodet et le Centre d'Art des Tanneries d'Amilly, il est le seul établissement classé et reconnu par l'Etat (Ministère de la Culture).

La qualité de son enseignement, de sa saison artistique et les nombreux partenariats qu'il a su nouer avec de nombreuses structures environnantes (lycées, écoles, ville de Ferrières-en-Gâtinais) lui assure un rayonnement au-delà de son classement communal.

Pour l'Etat, c'est un opérateur majeur et structurant que nous souhaitons soutenir dans son développement, tant au niveau de son projet pédagogique et artistique (ministère de la Culture) que de son installation matérielle (volet interministériel). En effet, trop à l'étroit et installé dans des locaux qui ne sont plus tout à fait adaptés aux enjeux de l'enseignement spécialisé d'aujourd'hui, l'Etat souhaite accompagner son installation dans de nouveaux locaux.

C'est la raison pour laquelle, ce projet a été retenu dans le cadre du programme interministériel "Action cœur de ville" qui s'adresse aux villes moyennes et qui vise à améliorer de façon significative la qualité de vie des habitants, avec la restauration du patrimoine, la réfection du bâti, la réimplantation de commerces, la renaturation des espaces ou encore l'amélioration des mobilités.

Dès 2018, une première convention a été signée entre l'Etat, la commune et la communauté d'agglomération pour la mise en œuvre d'une série d'actions dont deux concernent directement le conservatoire de Montargis : Aménagement de la caserne Gudin, et aménagement du conservatoire dans l'une des ailes de cette caserne.

Depuis le classement d'une partie du site en tant que monument historique par le ministère de la culture en 2022, ce projet est désormais remis sur les rails et a fait l'objet d'une présentation publique à la population au printemps dernier.

Dans ce nouveau contexte, le conservatoire s'installerait dans une aile de la Caserne sur une surface de plus de 2 000 m², offrant des conditions d'enseignement et de pratique artistiques en musique, danse et théâtre de qualité (studios de danse aux normes, studios de travail pour les cours individuels, auditorium, studio pour les musiques actuelles, classes pour les percussions, etc). Ce nouvel écrin permettra sans doute d'accroître la notoriété du conservatoire (à la fois pour les professeurs et les élèves), et offrirait des perspectives de classement en rayonnement départemental.

Dans le cadre du nouveau conventionnement en cours, l'Etat s'est engagé à accompagner la ville dans la définition de son programme de travaux (étude d'ingénierie par la Banque des Territoires) et dans le financement de ce projet (crédits Fonds Vert, DSIL, DETR, etc).

Pour des raisons pédagogiques et d'attractivité du territoire, l'Etat a proposé de fusionner le conservatoire de Montargis avec l'Ecole de musique d'Amilly (caserne à mi-chemin entre les deux communes, qualité pédagogique de l'enseignement, émulation artistique, etc) mais cette dernière n'a pas donné une suite favorable à ce projet. Dans un premier temps, ce projet concernera donc uniquement le conservatoire Patricia Petibon.

5. Textes fonctionnels

a. Règlement intérieur des usagers

Voir annexe 1

b. Règlement des Etudes

Voir annexe 2

c. Politique tarifaire

La Ville applique une politique tarifaire qui a peu évolué dans les dernières années. L'année scolaire 2022/2023 a vu une augmentation des tarifs de 3,5% après une période d'au moins 6 ans sans augmentation.

Les tarifs des droits d'inscriptions sont forfaitaires, avec application du quotient familial pour les montargis et les mineurs ressortissants de la Communauté de Communes des 4 Vallées (CC4V) en respect de la convention passée entre les deux collectivités. La ville supporte l'intégralité du coût de l'enseignement dispensé. Les droits d'inscription sont une participation à ce coût, ils sont donc sans aucun lien avec le nombre de cours dispensés dans les dispositifs pédagogiques.